

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
24	29	27

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 avril 2011**

N° 2011/04/06/11

Date de la convocation
29/03/2011

Date d'affichage
29/03/2011

OBJET DE LA DELIBERATION

**ASSURANCES DES AGENTS COMMUNAUX (RISQUES STATUTAIRES)
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT.**

Le 06 avril 2011 à 20 h 30 le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur BIAUX Alain, maire.

Présents : M. BIAUX Alain, maire.

Mmes DETERM Dominique, LE LAY Chantal, LEMERE Sylvie, ROLLET Marie France,
MM. BISSON Dominique, FAUCONNET Gérard, PIERRON Jacques, adjoints.

Mmes DORTA-BERMEJO Marie-Thérèse, GABREL Corinne, GERARDIN Agnès,
LEFORT Claudine, MILLOT Bernadette, STEVENOT Dominique, THILLY Monique.

M. ANTUNES José, BESSON Thierry, CALLIOT Daniel, CARRASCO Guy, LHENRY
Hervé, PERNET Pierre, PEROT Jean-Claude, SARTELET Alain, SMITH William.

Excusés :

M. FENAT Denis qui donne pouvoir à M. BIAUX Alain

Mme MOREAU Agnès qui donne pouvoir à Mme GABREL Corinne

M. CHOUARD Jean-Michel qui donne pouvoir à M. BISSON Dominique

Absents :

Mme CORREIA Véronique

M. JOSEPH Denis

Secrétaire de séance : M. PEROT Jean-Claude

M. FAUCONNET expose que notre contrat d'assurances « risques statutaires » qui court depuis le 1^{er} mai 2008 arrive à échéance le 30 avril 2011.

Il couvre les risques liés au décès, aux accidents du travail, à la maladie, et à la maternité.

Ceux-ci sont actuellement couverts par la Société Mutuelle des Agents des Collectivités Locales (SMACL).

Avec l'aide du cabinet « RISK Partenaires », nous avons lancé un appel à candidatures dans le cadre d'une procédure adaptée, conformément à notre règlement intérieur des marchés publics.

La commission d'appel d'offres, réunie le 24 février et le 17 mars a retenu la proposition de la SMACL couvrant les risques suivants : décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie longue durée, maternité, maladie ordinaire (franchise 30 jours fixes) sur les bases du taux de 4,24 % calé sur la masse salariale des agents fonctionnaires (hors régime indemnitaire).

71 000 € sont prévus à ce titre pour l'exercice 2011.

Il vous est demandé d'autoriser le maire à signer le contrat d'assurances « risques statutaires » avec la SMACL, 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT à compter du 1er mai 2011 jusqu'au 31 décembre 2013, sur la base des éléments présentés ci-dessus.

Avis favorable de la commission des finances.

Adopté à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

et publication du

Fait à Fagnières, le 07 avril 2011

Le Maire,

A. BIAUX